

GERALD DARMANIN MINISTRE DE L'ACTION ET DES COMPTES PUBLICS

Communiqué de presse

Communiqué de presse

www.economie.gouv.fr

Paris, le 4 juillet 2019 N° 745

Plan de mobilisation contre le trafic de tabacs et cigarettes

Présentation du bilan à mi-année 2019 par Gérald Darmanin à l'aéroport Paris-Charles-De-Gaulle

Gérald DARMANIN, Ministre de l'Action et des Comptes publiques s'est rendu à l'aéroport de Paris-Charles-De-Gaulle, ce jeudi 4 juillet afin de présenter à la presse le bilan à miannée 2019 du plan national de mobilisation douanier contre les trafics de tabacs et de cigarettes.

En mars 2018, le ministre avait demandé à la douane d'ériger la lutte contre la contrebande en priorité pour les années à venir et de mettre en œuvre un plan de mobilisation contre tous les trafics de tabac.

Cette mobilisation a rapidement porté ses fruits. Les résultats pour l'année 2018 présentés en mars 2019 par Gérald DARMANIN montraient déjà des résultats en progression par rapport à 2017.

Le bilan à mi-année 2019 est encore meilleur par rapport à la même période en 2018 : une augmentation de 56 % du nombre de missions douanières consacrées à la lutte contre la contrebande de tabac et une augmentation de plus de 142 % des quantités saisies, soit un total de 197 tonnes au 30 juin 2019 contre 83 tonnes au 30 juin 2018.

Des saisies record ont été réalisées sur les grands axes routiers de l'est de la France, et les quantités saisies sur les zones frontalières ont progressé de 86 %.

Depuis le début de l'année, c'est l'équivalent de près de 10 millions de paquets de cigarettes qui ont été sortis des circuits clandestins.

Chaque semaine plusieurs tonnes de tabac de contrebande sont retirées des circuits de revente illégaux par les douaniers. Cette mobilisation concerne tous les vecteurs de fraude. Par exemple très récemment, au mois de juin dernier, des réseaux structurés, y compris sur internet et sur le *darknet*, ont été démantelés et les trafiquants déférés à la justice.

Afin d'accentuer l'efficacité de cette lutte, le Gouvernement met en œuvre un dispositif de traçabilité et de sécurité des produits du tabac au niveau européen et travaille





actuellement, dans le cadre de l'organisation mondiale de la santé, à la mise en œuvre d'un dispositif international.

«Ces excellents résultats traduisent la très forte mobilisation de la douane sur cette mission prioritaire qu'est la lutte contre les trafics de tabacs. Je tiens à saluer l'engagement dont l'ensemble des douanières et des douaniers font preuve au quotidien. Il n'y aura aucune tolérance vis à vis des grands réseaux criminels ou des revendeurs transfrontaliers. Le réseau des buralistes est le seul réseau légal de vente du tabac en France. » a rappelé Gérald DARMANIN, Ministre de l'Action et des Comptes publics.

Contact presse :

Cabinet de Gérald DARMANIN : 01 53 18 45 06 - presse.macp@cabinets.finances.gouv.fr

